

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2715

présenté par
M. Naegelen

à l'amendement n° 512 de M. Taupiac

APRÈS L'ARTICLE 14

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer le mot :
--

« , notamment, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.